



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, René Savard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 209-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de faible densité à l'intersection des rues des Moissons et des Pionniers.*

Ce règlement vise à attribuer une affectation résidentielle de faible densité à l'espace correspondant au lot 4 822 951 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des rues des Moissons et des Pionniers, pour y permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau du directeur général et greffier-trésorier pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 22e jour d'avril 2022.

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 22 avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier